

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1968.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1), *sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, AVEC MODIFICATIONS EN DEUXIÈME LECTURE, modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales,*

Par M. Etienne DAILLY,
Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 21 décembre 1968. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 20 décembre 1968, page 2280, 2° colonne.)

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Raymond Bonnefous, *président* ; Marcel Champeix, Marcel Molle, Marcel Prélot, *vice-présidents* ; Gabriel Montpied, Louis Namy, Jean Sauvage, *secrétaires* ; Jean-Pierre Blanc, Pierre Bourda, Robert Bruyneel, Fernand Chatelain, Etienne Dailly, Jean Deguise, Emile Dubois, Fernand Esseul, Pierre de Félice, Pierre Garet, Jean Geoffroy, Paul Guillard, Baudouin de Hauteclocque, Léon Jozeau-Marigné, Edouard Le Bellegou, Fernand Lefort, Robert Liot, Pierre Mailhe, Pierre Marilhacy, Paul Massa, André Mignot, Lucien De Montigny, Jean Nayrou, Marcel Nuninger, Guy Petit, Jacques Piot, Roger Poudonson, Pierre Prost, Pierre Schiele, Jacques Soufflet, Fernand Verdelle.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4° législ.) : 1^{re} lecture : 285, 355 et in-8° 37.
2^e lecture : 467, 547 et in-8° 87.

Sénat : 1^{re} lecture : 17, 34 et in-8° 19 (1968-1969).
2^e lecture : 121 (1968-1969).

Sociétés commerciales.